



UN/ISA COLLECTION
CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

2062^e SÉANCE : 7 MARS 1978

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2062)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :	
Lettre, en date du 1 ^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578)	1

129

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2062^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 7 mars 1978, à 15 h 30.

Président : M. Ivor RICHARD

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2062)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :
Lettre, en date du 1^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578).

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

Lettre, en date du 1^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 2061^e séance, j'invite les représentants de l'Angola, du Bénin, de la Haute-Volta, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie à participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Houngavou (Bénin), M. Bamba (Haute-Volta), M. Lobo (Mozambique), M. Salim (République-Unie de Tanzanie) et Mlle Konie (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil qu'une lettre a été reçue du représentant du Kenya, qui demande à être invité à participer au débat. Selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, je propose d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Compte tenu du nombre de places limité à la table du Conseil, j'invite le représentant du Kenya à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Maina (Kenya) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre en date du 7 mars émanant des représentants du Gabon, de Maurice et du Nigéria. Cette lettre a été distribuée sous la cote S/12585 et se lit comme suit :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander que, lors des séances consacrées à l'examen de la "Question concernant la situation en Rhodésie du Sud", le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Robert G. Mugabe et à M. Joshua M. Nkomo, codirigeants du Front patriotique du Zimbabwe."

5. Puisqu'il n'y a pas d'objections, au moment voulu j'inviterai M. Mugabe et M. Nkomo à faire leurs déclarations.

Il en est ainsi décidé.

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du texte d'une lettre en date du 6 mars émanant du chargé d'affaires par intérim de la mission permanente d'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies [S/12583] et contenant le texte d'une lettre du Ministre des affaires étrangères d'Algérie.

7. Le premier orateur est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

8. **M. LOBO** (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : En prenant la parole pour la première fois à l'occasion de cette série de réunions du Conseil, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous rendre un hommage personnel et, par votre intermédiaire, saluer tous les membres du Conseil et les peuples qu'ils représentent. A vous, Monsieur le Président, je tiens à réitérer l'appui total que la République populaire du Mozambique apporte à votre recherche d'une solution juste du problème particulier en discussion — celui d'un règlement en Rhodésie du Sud — qui depuis si longtemps préoccupe la communauté internationale.

9. Une fois de plus, nous nous trouvons réunis au Conseil pour discuter la question de la colonie britannique de Rhodésie du Sud, où le régime raciste illégal continue de défier l'opinion publique internationale et d'ignorer depuis plus de 10 ans les résolutions de cet organe.

10. Depuis qu'Ian Smith occupe illégalement ce territoire, toute tentative visant à régler le problème par des moyens pacifiques s'est non seulement soldée par un échec mais s'est heurtée, de la part de la minorité et du régime illégal de Salisbury, à une résistance farouche qui s'est manifestée de diverses façons, allant du mépris pur et simple de l'opinion publique internationale telle qu'elle s'exprime à l'Organisation des Nations Unies jusqu'aux actes d'agression et de violation d'Etats souverains voisins aux dépens desquels le régime de Smith commet certains des massacres les plus barbares qu'ait jamais connus l'humanité. Et maintenant ce régime assume le double rôle de rebelle insoumis, d'une part, et de Puissance administrante exerçant unilatéralement les prérogatives revenant de droit à la puissance coloniale, d'autre part. Ou devons-nous présumer que ce comportement reçoit la bénédiction de cette même puissance coloniale ?

11. Aujourd'hui même, nous avons appris par des agences de presse étrangères que les forces racistes de Smith s'étaient livrées à un nouvel acte d'agression. L'agence Reuter annonce que les forces de sécurité rhodésiennes ont mené des opérations de destruction dans le territoire voisin de la Zambie, tuant 38 Zimbabwéens et de nombreux Zambiens et causant de nombreux et coûteux dégâts matériels.

12. Jusqu'à présent, c'est à l'égard du Royaume-Uni, Puissance administrante de la colonie de Rhodésie du Sud, et de la communauté internationale que Smith a déployé toute son arrogance. On ne peut s'empêcher de poser la question de savoir d'où il tire cette force. Qui donc l'appuie et le soutient pour qu'il ait pu se comporter avec tant d'impudence depuis le 11 novembre 1965 jusqu'à sa dernière manoeuvre : ce prétendu règlement interne ? Il ne fait pas de doute que sans l'appui qu'il reçoit de ses alliés occidentaux le régime illégal et raciste de Smith n'aurait en aucun cas pu survivre aux mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, bien que ces mesures n'aient malheureusement pas été universellement respectées, certains Membres ne se conformant pas aux engagements pris par la communauté internationale.

13. Nous savons fort bien que ces idées et ces plans n'auraient pu être entièrement conçus par Smith lui-même et ses collaborateurs directs. Des plans de cette nature font partie de la stratégie impérialiste globale visant à empêcher, en Afrique en général et dans cette région en particulier, la création de régimes progressistes qui s'opposent aux intérêts des impérialistes.

14. Nous savons également que le plan qui a été conçu et qui est actuellement appliqué par Smith et ceux qui l'appuient, ouvertement ou clandestinement, visait en fait à constituer un groupe de fantoches afin d'empêcher la solution du problème qui pourrait résulter du dialogue entre le Front patriotique et le groupe anglo-américain, et ce en vue de protéger certains intérêts dans la région. Nous

craignons toutefois que Smith et ses amis n'aient une fois de plus adopté la mauvaise tactique.

15. Il est évident que la création d'un gouvernement fantoche au Zimbabwe ne pourrait qu'encourager l'Afrique du Sud à aller de l'avant avec ses plans visant à établir un système similaire en Namibie. Ces deux objectifs serviraient les fins du régime de Vorster qui, en plaçant stratégiquement ces deux territoires sous la sphère d'influence de l'Afrique du Sud — dans la mesure où l'Afrique du Sud les appuierait économiquement, politiquement et matériellement —, pourrait ainsi mettre en oeuvre sa politique de bantoustanisation de l'Afrique du Sud et, partant, recevoir l'appui des gouvernements fantoches d'un Zimbabwe et d'une Namibie indépendants, au détriment de l'Afrique.

16. La communauté internationale ne doit pas une fois de plus rester passive devant le nouvel affront et le nouveau défi du régime illégal de Salisbury. Il faut qu'elle mette fin à cette action car, si elle ne parvenait pas à adopter les mesures qui s'imposent pour entraver ce prétendu règlement interne, l'Organisation des Nations Unies serait en contradiction avec elle-même puisqu'elle a nommé le général Prem Chand en tant que son représentant en Rhodésie au cours de la période de transition.

17. Mon pays estime que les propositions anglo-américaines comportent certains éléments fondamentaux pour mener des négociations avec le Front patriotique, représentant authentique du peuple du Zimbabwe, afin de trouver une solution négociée du problème, comme le disait mon président, M. Samora Moisés Machel, dans son intervention à l'Assemblée générale le 3 octobre 1977¹.

18. Le fait d'ignorer le Front patriotique et de ne pas poursuivre les négociations sur la base des propositions anglo-américaines ne peut en aucun cas contribuer à une solution pacifique du problème rhodésien, parce que pas plus le peuple du Zimbabwe que l'Afrique ne sauraient tolérer une telle situation. Le peuple du Zimbabwe, sous la direction légitime du Front patriotique, continuera à intensifier sa lutte armée et la République populaire du Mozambique, conjointement avec les autres Etats de première ligne, redoublera d'efforts pour appuyer de toutes les façons possibles le peuple du Zimbabwe jusqu'à ce qu'il acquière une indépendance digne, pleine et entière. Ne pas considérer le Front patriotique en tant qu'interlocuteur valable, c'est ignorer les réalités du Zimbabwe.

19. La situation présente exige que nous soyons à la hauteur de nos responsabilités. Le fait de les assumer ne signifie nullement que nous nous substituons, en tant que communauté internationale, au peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour la libération nationale, mais que nous devons lui apporter un appui ferme et décisif dans ses efforts pour parvenir à un règlement juste garantissant la paix dans le pays.

20. Il nous faut absolument isoler et éliminer totalement Ian Smith ainsi que son règlement et ses fantoches qui, dans le but de ne satisfaire que leurs seuls intérêts personnels,

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 17^e séance.*

ont fait apparaître leur vraie nature de traîtres à l'Afrique, comme les Moïse Tshombé, Ojuko, Holden Roberto et Savimbi, qui ont trahi de façon éhontée leur propre peuple et celui de l'Afrique tout entière. L'Afrique a honte de ceux qui ont trahi les Zimbabwéens ayant sacrifié leur vie au combat, qui ont trahi tous les réfugiés cruellement et lâchement assassinés à Chimio, Nyazonia et dans les prisons de Smith. L'Afrique a honte de ceux qui ont trahi les jeunes Zimbabwéens ayant dû renoncer à mener une vie normale et encourant le risque d'être tués à tout moment dans leur lutte pour une vraie liberté pour leur patrie. Ces individus détestables ne trahissent pas seulement les Zimbabwéens, morts ou vivants, mais vont même jusqu'à trahir les Zimbabwéens qui ne sont pas encore nés. Les pauvres enfants innocents de la future génération seront confrontés à un monde de discrimination où il y aura soit des Zimbabwéens noirs, soit des Zimbabwéens blancs ayant une double nationalité — en d'autres termes, bien plus des colonialistes que des Zimbabwéens blancs.

21. Nous posons la question de savoir si le Conseil de sécurité va permettre que soit légalisée la discrimination et que soit perpétré cet état de tension au Zimbabwe. Comment l'Afrique pourra-t-elle expliquer aux jeunes Zimbabwéens de demain le pourquoi de la tragédie politique et de la frustration dans lesquelles ils se retrouveront, et comment réagiront-ils ? Il faut être bien peu sérieux ou réaliste, ou alors souffrir d'un complexe raciste, fût-il insoupçonné, pour imaginer qu'ils seront indifférents à cet état de choses ou le toléreront.

22. Il ne faut pas donner à Smith une nouvelle occasion d'avilir l'humanité. Le Conseil de sécurité doit l'en empêcher. La dignité de l'Afrique doit être sauvegardée et nous ne saurions la défendre en acceptant ce genre de règlement signé par des gens qui ne sont que des traîtres et des renégats à la cause de la libération de leur peuple tout entier, des gens qui ont choisi de s'allier avec un régime raciste et fasciste dans le but de perpétrer la discrimination raciale, l'humiliation et l'exploitation endurées depuis si longtemps par le peuple du Zimbabwe. Ce dernier n'a que trop souffert. Il est indéniable que le nouveau règlement trompeur et frustrant qui vient d'être concocté ne pourra que donner une impulsion nouvelle au mouvement d'unité de ceux qui continuent de lutter pour leur juste cause. Le fait qu'on leur refuse le droit d'être représentés par l'intermédiaire du Front patriotique les conduira inévitablement à renforcer leur opposition et à intensifier la lutte armée. Il est des plus regrettables qu'une poignée de renégats aient choisi de satisfaire leurs intérêts et leurs ambitions égoïstes au risque de perdre leur propre fierté et leur dignité, y compris l'amour de leur propre pays et de leurs compatriotes, ce qui ne pourra qu'entraîner des répercussions plus graves et plus violentes encore.

23. Nous sommes convaincus que pour assurer la paix, prévenir l'internationalisation du conflit et amener la fin des combats, il faut que l'on recherche une solution authentique et honnête du conflit. Le genre de règlement sournoisement obtenu, si l'on en croit les renseignements donnés par la presse, ne sera jamais viable. Il nous faut assurer un transfert authentique du pouvoir du régime minoritaire au régime majoritaire. La communauté internationale doit canaliser tous ses efforts pour assurer l'indépendance réelle du Zimbabwe.

24. Nous adressons un appel tout particulier aux représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis, qui ont assumé la responsabilité d'examiner les propositions qui ont servi de base aux négociations avec le Front patriotique. Le moment est venu pour eux d'appuyer ces propositions. Nous voudrions également lancer un appel à toutes les puissances occidentales qui ont été, d'une manière ou d'une autre, impliquées dans la question du Zimbabwe. Nous souhaiterions voir ces dernières faire un effort réel et, si cela s'avérait nécessaire, envisager des mesures énergiques capables d'influencer Smith et de le persuader d'abandonner son plan macabre, dont les conséquences seraient tragiques. La communauté internationale ne doit pas rester indifférente aux dernières manœuvres de Smith afin de ne pas se trouver devant un fait accompli. Si le régime de Salisbury, de mêche avec les groupes fantoches de Muzorewa, Sithole et Chirau, se livre à cette manœuvre macabre de prétendue solution interne, c'est avec comme seul objectif d'instaurer un régime néo-colonialiste qui aggraverait encore davantage les tensions dans la région.

25. La République populaire du Mozambique condamne vigoureusement la tactique de Smith. L'élimination immédiate de Smith de son poste de dirigeant du gouvernement rebelle minoritaire raciste est le préalable à toute solution du problème si l'on veut qu'il soit couronné de succès et appliqué dans la bonne direction. C'est Ian Smith qui est responsable du drame de Rhodésie, et c'est encore le même Ian Smith qui agit comme principal acteur et responsable des échecs qu'ont rencontrés toutes les négociations légitimes visant à résoudre le problème de la Rhodésie après 13 ans de rébellion raciste.

26. Nous estimons que l'efficacité des propositions présentées dépendra dans une large mesure de la détermination et de la sincérité de votre gouvernement, Monsieur le Président, de celui des Etats-Unis et de la communauté internationale.

27. Nous venons devant le Conseil de sécurité en renouvelant notre foi dans sa capacité et sa force à faire face de façon efficace aux menaces de plus en plus virulentes à la paix et à la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que nous demeurerons aux côtés du Conseil dans les mesures qui s'imposeront pour faire face à ce danger croissant pour tous les membres de la communauté internationale épris de paix qui se sont joints pour condamner solennellement et rejeter toutes les tentatives visant à tromper les Zimbabwéens ainsi que le reste du monde.

28. La République populaire du Mozambique, née des sacrifices des meilleurs des fils du peuple du Mozambique, s'engage à assumer ses responsabilités en venant en aide au peuple du Zimbabwe, par l'intermédiaire du Front patriotique, jusqu'à ce qu'il parvienne à la victoire finale : l'indépendance totale et complète dans la dignité.

29. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

30. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : Après l'accord établissant des relations diplomatiques entre nos deux pays, que nous avons signé ici à

New York il y a peu, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser ainsi qu'à votre gouvernement mes meilleurs voeux et ceux de mon gouvernement et de dire notre espoir de voir s'instaurer entre nous des liens d'amitié et de coopération dans notre intérêt commun.

31. Par ailleurs, il sied que le présent débat du Conseil de sécurité se déroule sous la présidence du Royaume-Uni, qui, d'abord en tant que puissance coloniale puis en tant que Puissance administrante, est plus intimement lié aux affaires du Zimbabwe qu'aucun autre pays.

32. De son côté, la République populaire d'Angola est un pays de première ligne qui s'est toujours profondément voué à la libération de l'Afrique australe et à l'élimination du racisme, de l'*apartheid*, du gouvernement de la minorité et du déni de leurs libertés fondamentales aux habitants qui constituent la majorité d'un pays donné. Nous participons aujourd'hui à cette discussion pour exprimer une nouvelle fois notre position, réitérer notre appui au Front patriotique dans sa lutte pour libérer le Zimbabwe de l'emprise d'un régime minoritaire raciste et pour renouveler notre engagement d'aider tous les combattants de la liberté d'Afrique australe à instaurer un véritable gouvernement de la majorité et à établir une société juste et équitable.

33. L'Afrique australe est fatiguée de la guerre. Depuis des générations, nous nous battons dans toute l'Afrique pour réaliser l'indépendance. Beaucoup de sang a été versé. Depuis des générations et des générations, des vies ont été sacrifiées afin que nous puissions acquérir notre liberté. Mais si l'Afrique australe exige de nous d'autres sacrifices, plus grands encore, nous sommes prêts à servir pour qu'un jour enfin nos frères opprimés de la région réalisent notre destinée et notre rêve communs : la liberté et l'indépendance complète.

34. Il existe aujourd'hui de nombreuses formes d'impérialisme et de colonialisme. La région ne connaîtra pas la paix tant qu'un règlement, quel qu'il soit, imaginé par le régime raciste illégal de Smith continuera de méconnaître le mouvement de libération authentique – le Front patriotique. Les négociations qui ont eu lieu entre Smith et certains éléments à l'intérieur du Zimbabwe et l'accord qui a été récemment signé ne sont qu'une bouffonnerie, un simulacre de justice, une tromperie de première grandeur. Nous considérons ces faits avec horreur, car cela ne fera que prolonger l'état de guerre qui existe aujourd'hui au Zimbabwe et qui se poursuivra sans relâche tant que le peuple, guidé par son mouvement d'avant-garde, le Front patriotique, n'aura pas acquis la plénitude de ses droits. Mais nous éprouvons également de la tristesse en constatant que certains éléments au Zimbabwe ont, ce faisant, permis à Smith de les berner, de sorte qu'inconsciemment ou non ils accomplissent les desseins des puissances impérialistes.

35. Ce prétendu règlement interne ne peut que compromettre les chances d'une juste solution au conflit; peut-être retardera-t-il la libération véritable, mais il ne l'empêchera pas. Les militants révolutionnaires de la République populaire d'Angola appuient de tout leur poids les efforts du Front patriotique; et nous déclarons hardiment et clairement que si ce règlement interne n'est pas rejeté et condamné et si les négociations avec le Front patriotique ne

sont pas véritablement relancées, la seule voie qui restera ouverte au peuple du Zimbabwe sera celle de la lutte armée.

36. Le parti du travail du MPLA et le Gouvernement de la République populaire d'Angola condamnent ce règlement interne dont le seul objectif est de maintenir au pouvoir et légitimer la clique dirigeante raciste. Nous rejetons cet outrage à notre intelligence et à notre intégrité. On nous demande de croire que Smith a accepté le principe du gouvernement de la majorité, c'est-à-dire "à chacun une voix", et qu'il rend sa liberté au peuple du Zimbabwe. Or considérons certaines dispositions de ce règlement : bien qu'il évoque une liste commune, il établit dans la pratique des listes raciales séparées pour les électeurs blancs et les électeurs noirs; il prévoit le maintien et la perpétuation des services publics de Smith, des forces de police de Smith, des forces de défense de Smith, du système pénitentiaire et du système judiciaire de Smith – tous ceux qui ont été victimes du colonialisme savent que le judiciaire est un élément essentiel de toute administration minoritaire; les pensions pourront être versées hors du pays, ce qui permettra aux anciens colonialistes racistes de continuer d'être subventionnés par le Zimbabwe et d'exploiter son peuple, son travail et ses produits; les citoyens aujourd'hui habilités à jouir de la double nationalité garderont ce privilège, de sorte que l'on subventionnera des gens qui peuvent n'avoir aucun enjeu dans l'avenir du Zimbabwe.

37. D'autres détails de cet accord révèlent que la clique de Smith maintiendra le *statu quo* pendant 10 ans, plus la période de transition. Après la période de transition, le "parlement" pourra promulguer des lois "ordinaires" à la majorité simple, mais l'administration concernant ces lois et le gouvernement du pays demeureront aux mains de la fonction publique existante; les forces de la police et du judiciaire et les forces armées appuyant le gouvernement garderont leur composition actuelle. Nous demande-t-on d'accepter cela en y voyant la "liberté" du peuple du Zimbabwe ?

38. En ce moment même, les troupes fascistes racistes de Smith et ceux qui ont signé cet accord interne sont en train d'attaquer la nation indépendante qu'est la Zambie.

39. Je me demande combien parmi ceux qui sont présents dans cette salle se font une idée précise du racisme, de l'oppression, de l'exploitation et de l'inégalité qui accablent les autochtones noirs du Zimbabwe. La stricte censure imposée par le régime de Smith a efficacement caché aux yeux du monde l'abîme d'horreur et de privation dans lequel vivent les Noirs du Zimbabwe, alors que les Rhodésiens blancs ont le droit d'aller où ils veulent. Par exemple, les troupes de Smith ont donné l'ordre de tirer sur tout enfant zimbabwéen qui s'aventurerait hors des villages "protégés". Cette nouvelle a été donnée au cours de débats parlementaires à Salisbury et a échappé à la censure car un arrangement permet de faire le reportage des déclarations des législateurs. Ces villages "protégés" sont des hameaux barricadés où des patrouilles sont effectuées – presque des camps de concentration – et où les Noirs sont regroupés par la force. On a commencé de les créer en 1973. A l'heure actuelle, il y en a plus de 200, principalement dans le nord-est et le sud-est du pays, et on en établit chaque jour de nouveaux dans le nord-ouest.

40. Plus de 580 000 Noirs ont été placés de force dans ces villages, lesquels sont surpeuplés, sont dépourvus d'installations sanitaires, manquent d'eau potable et n'ont pas assez de produits alimentaires. Les Noirs qui ont été installés de force dans ces villages n'ont pas été compensés pour les biens qu'ils ont été obligés d'abandonner quand on les a transportés dans ces camps. Pour les contraindre à s'y rendre, on a brûlé leurs villages. Il est intéressant de noter que le système des "villages protégés" a été mis au point par les Britanniques en Malaisie dans les années 1950 et essayé par les Etats-Unis et le régime fantoche de Saïgon pendant la guerre du Viet Nam.

41. Les rapports de la Commission catholique pour la justice et la paix en Rhodésie et d'Amnesty International font état de tortures et de chocs électriques infligés aux Noirs par les forces de sécurité de Smith, qui comptent 30 000 hommes. Le rapport de la Commission déclare que "la torture est devenue pratique courante dans les régions rurales" et est infligée par les forces de sécurité du gouvernement, dont la brutalité n'a réussi qu'à inciter un grand nombre de gens à joindre les rangs des guérilleros.

42. La Puissance administrante, pour diverses raisons, n'a rien fait pour dénoncer le règlement, bien que M. Owen ait déclaré à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale², il y a donc peu de temps, que seul un règlement négocié, internationalement accepté et jouissant du plein appui des Nations Unies pourra mettre un terme à la violence et permettre un gouvernement majoritaire stable. Aujourd'hui, des déclarations feutrées en provenance de Londres et de Washington laissent sous-entendre une acceptation de ce simulacre de règlement de Smith. Après cela, le monde occidental s'étonnera de notre "phobie" de l'impérialisme et du néo-colonialisme et trouvera inexplicable et "dangereuse" notre alliance avec nos amis véritables.

43. Nous réaffirmons notre position, à savoir que tout règlement de la question du Zimbabwe doit comprendre le Front patriotique et qu'il faut transférer les pouvoirs aux représentants légitimes du peuple zimbabwéen. Nous avons toutes raisons de mettre en doute les motifs de Smith; nous sommes pleinement justifiés à entretenir les soupçons les plus graves quant à ses plans néfastes. Il suffit de peser certains des faits que voici.

44. Entre 1972 et 1976, le budget de la défense du régime de Smith a augmenté de 300 p. 100, et l'on prévoit une augmentation de 26 p. 100 pour 1977-1978. Entre mars 1976 et 1977, les forces de Smith ont lancé 143 attaques rien que contre le Mozambique. La population du Zimbabwe s'élève à 6,3 millions, dont un quart de million seulement forme la minorité blanche. Et cependant il y a 85 406 électeurs blancs inscrits alors que jusqu'à présent environ 10 000 Noirs seulement ont le suffrage, c'est-à-dire moins de deux centièmes de un pour cent. Les dépenses militaires absorbent 27 p. 100 du budget, soit près de 1 million de dollars par jour.

45. A ce point, une question très pertinente — qui est liée au prétendu règlement et aux efforts actuellement entrepris

pour faire reconnaître ce règlement — est celle de savoir comment le régime de Smith aurait pu tenir pendant toutes ces années sans l'aide directe et indirecte accordée au régime raciste de l'étranger, et surtout de Pretoria bien sûr, avec la connivence des puissances impérialistes. Les rapports du Comité des sanctions³, du Comité des Vingt-Quatre⁴ et d'autres organes de l'ONU montrent très clairement que si Smith a pu se permettre de méconnaître les décisions de l'Organisation c'est grâce au soutien occulte et manifeste qu'il a reçu de ses alliés. Qui sont les alliés de Smith ?

46. Nous ne discutons pas la question des sanctions; cependant, la question de fournitures vitales telles que le pétrole est d'importance fondamentale pour l'existence du régime de Smith. Même selon les estimations les plus modérées, ce régime a 5 000 soldats armés, 1 200 hommes dans les forces aériennes avec 80 avions de combat et 4 000 réservistes, 6 400 paramilitaires, 28 500 réservistes, de même que d'innombrables civils blancs armés. Où Smith se procure-t-il les armes et le combustible nécessaires à ses forces ?

47. Un autre aspect du règlement interne nous préoccupe très vivement : nous sommes légitimement indignés de constater que le régime raciste d'*apartheid* de Pretoria se verra encouragé à répéter ce processus en Namibie et qu'ainsi l'Afrique australe restera en guerre pendant bien des années.

48. Smith et ses alliés, à l'intérieur et à l'extérieur du Zimbabwe — à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique —, espèrent perpétuer leur domination. Mettre sur pied un gouvernement de la majorité tout symbolique n'est que camouflage pour empêcher les forces authentiques de libération de prendre la relève et de porter le coup de grâce à l'impérialisme et au néo-colonialisme. En parallèle, lorsque la lutte se poursuivra, comme elle se poursuivra certainement, Smith et ses cohortes crieront au génocide et accuseront les partisans du Front patriotique de faire preuve d'hostilité à l'égard d'un gouvernement noir au Zimbabwe.

49. Il n'y a pas que le pouvoir qui sort du canon d'un fusil : la liberté, la paix et une indépendance véritable le peuvent aussi. A cette fin, toutes les forces progressistes de l'Afrique australe se sont engagées. Jusqu'à la victoire finale la lutte continuera.

50. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Bénin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

51. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie bien sincèrement de lui avoir permis de prendre part à cet important débat sur la question de la Rhodésie du Sud. Je vous félicite personnellement de votre accession à la présidence du Conseil en ces moments historiques. Nous vous connaissons comme un

³ Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud.

⁴ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

² *Ibid.*, 9^e séance.

diplomate très expérimenté et habile. Vous assumez en ce moment une terrible responsabilité pour le bon déroulement de l'actuel débat. Vous êtes, en tant que président, maître de la procédure — et la procédure, comme chacun le sait, peut être utilisée à toutes fins, bonnes ou mauvaises. Je ne doute pas de votre honnêteté personnelle; je vous souhaite courage et succès.

52. Ma délégation saisit l'occasion pour manifester sa reconnaissance au camarade ambassadeur Troyanovsky de l'Union soviétique pour l'habileté et le sens des responsabilités avec lesquels il a dirigé le Conseil le mois passé.

53. Le soutien indéfectible qu'apporte mon pays, la République populaire du Bénin, à la cause de la libération des peuples de la domination étrangère et de l'exploitation, de l'impérialisme et du colonialisme, du néo-colonialisme et du racisme fait partie de notre programme politique national. La République populaire du Bénin, pays révolutionnaire, son parti d'avant-garde, le Parti de la révolution populaire du Bénin, et son peuple intrépide savent parfaitement que la seule garantie de leur liberté, de la paix et de la sécurité réside dans la libération totale de l'Afrique — c'est-à-dire, principalement, l'élimination systématique des régimes racistes minoritaires et illégaux de Pretoria et de Salisbusry.

54. C'est pourquoi, pour concrétiser notre engagement total aux côtés des peuples qui luttent afin de recouvrer leur dignité d'homme et d'obtenir l'autodétermination et l'indépendance, et pour commémorer le premier anniversaire de l'écrasement par le peuple béninois de l'agression armée impérialiste du 16 janvier 1977, une semaine de solidarité avec les peuples et pays en lutte pour leur libération nationale et une conférence internationale sur le mercenariat ont été organisées à Cotonou du 9 au 16 janvier 1978 à l'initiative de notre parti. Ces manifestations, dont les résultats ont fait l'objet du document S/12557 en date du 13 février 1978, ont réuni plus de 40 délégations de pays, partis et organisations démocratiques de par le monde, et les résultats de ces manifestations, surtout l'historique Déclaration de Cotonou, sont assez convaincants. Je vais donner lecture de quelques passages de la Déclaration qui concernent justement la tactique et la stratégie des puissances impérialistes en Afrique en ce moment. On peut y lire ce qui suit :

“La grande défaite subie par l'impérialisme américain en Asie du Sud-Est, l'effondrement du système colonial sous les coups de boutoir des peuples africains et le développement des luttes menées dans le cadre du mouvement des non-alignés sans cesse grandissant ont mené l'impérialisme international, sérieusement ébranlé, à redéployer sa stratégie de domination et d'exploitation et à concentrer son agressivité et l'essentiel de ses visées sur l'Afrique. . .

“La nouvelle stratégie impérialiste de domination et d'exploitation se développe dans deux directions principales : l'une essentiellement fondée sur la politique d'intimidation et de force, l'autre sur des méthodes plus pernicieuses mais non moins nocives et dangereuses.

“Cette stratégie participe de toute évidence d'un plan global minutieusement élaboré et dont l'exécution se

déroule dans un climat de désordre et de confusion calculée afin de tenter de désorienter, de tromper la vigilance des forces progressistes, de susciter des clivages artificiels pour mieux accomplir leur besogne de sape et de démantèlement.

“Ces rôles des diverses puissances impérialistes sont répartis et imbriqués de telle manière qu'il ne soit pas aisé de déceler leur connivence dans les agissements criminels. Cette tactique obéit au souci des impérialistes d'éviter d'apparaître au grand jour sous un seul et même masque, pour ne pas être confondus en bloc, ne pas provoquer leur perte et leur isolement total. La duplicité tout comme l'amalgame et la diversion ont de tout temps fait partie de la panoplie des armes de l'impérialisme.

“ . . .

“Le regain d'intérêt soudain des puissances occidentales pour l'Afrique . . . est à cet égard édifiant. Il ne se manifeste pas seulement par la compassion que se découvrent subitement les puissances occidentales, pourtant soutien traditionnel des régimes racistes [d'Afrique du Sud et de Salisbury], pour les peuples opprimés de Namibie, du Zimbabwe [ou d'ailleurs] . . . ou encore pour les pays africains les plus démunis. Il se manifeste surtout par les ingérences, la multiplication des actions subversives, . . .

“En Afrique australe, les impérialistes, par Pretoria et Salisbury interposés, s'acharnent contre les pays de première ligne, singulièrement l'Angola et le Mozambique. Dans le même temps, ils trament initiatives et plans, à cinq ou deux, ayant manifestement pour dessein de vider de sa substance l'indépendance que la communauté internationale exige pourtant avec une vigueur particulière pour le peuple de Namibie [et celui du Zimbabwe]. Ce faisant, les impérialistes prétendent pouvoir remettre en question l'autorité de la SWAPO . . . ; ils tentent de briser l'union du Front patriotique du Zimbabwe en vue de frustrer le peuple zimbabwéen du fruit de sa lutte et de ses sacrifices . . .”

55. Voilà les caractéristiques fondamentales de la stratégie et de la tactique des puissances impérialistes en Afrique australe, comme le souligne si bien l'historique Déclaration de Cotonou. Face à cette tactique et à cette stratégie, qui ont pour moteur la violence sanguinaire, la seule réplique pour nous reste la lutte armée, le recours au droit historique de légitime défense.

56. Le peuple béninois n'a jamais cru aux prétendus plans de règlement pacifique échafaudés dans les officines impérialistes. Notre pays a dénoncé comme manoeuvre grossière et dilatoire les pourparlers de Genève sur la Rhodésie du Sud avant même qu'ils n'aient commencé. Les lamentables résultats auxquels ils ont abouti, la fuite en avant permanente de la puissance coloniale britannique, qui a constamment refusé de mater la rébellion du fourbe Ian Smith, prouvent que nous avons eu raison et que nous aurons toujours raison dans notre analyse objective et rigoureuse de la situation en Afrique australe. Notre scepticisme est plus que fondé à l'égard de ces plans occidentaux, britanniques ou anglo-américains, de règlement pacifique des problèmes de l'Afrique australe — la Namibie et le Zimbabwe.

57. Il existe un plan et un seul pour le règlement pacifique, sans effusion de sang, de la question rhodésienne. Le contour et le cadre général de ce plan sont déjà définis dans les résolutions pertinentes de l'ONU et de l'OUA. Ce plan vise deux objectifs fondamentaux : la reddition pacifique de Smith et la remise du pouvoir aux représentants authentiques du peuple zimbabwéen, regroupés au sein du Front patriotique. Tout plan qui s'écarte de ces deux objectifs clairement définis ne peut être qu'une sordide machination et un complot impérialistes et néo-colonialistes; les pays et les peuples africains et tous les peuples du monde épris de paix et de justice sont décidés à les combattre vigoureusement et à en provoquer l'échec.

58. L'objectif principal des divers plans et du prétendu accord interne du 3 mars 1978 vise à la mise en place en Rhodésie du Sud d'un régime néo-colonial servile, commis à la défense des intérêts militaires et stratégiques, politiques et économiques des puissances occidentales, c'est-à-dire un régime totalement dévoué à la préservation d'intérêts radicalement opposés à ceux des masses laborieuses, exploitées et opprimées du Zimbabwe. C'est pour cette raison que nous qualifions à juste titre toutes ces tractations de machinations, de manoeuvres impérialistes ou tout simplement de complot.

59. C'est de cette dernière expression qu'il convient de qualifier le prétendu accord interne signé le 3 mars. C'est en somme le dénouement d'un long processus soigneusement préparé, mis en place et entretenu par les stratèges de la politique de domination impérialiste et néo-colonialiste dans leurs officines de Londres et de Washington.

60. L'accord de Smith ne se différencie des autres plans, rendus publics ou non, que par le caractère direct de ses termes. Smith n'a pas la finesse diplomatique des stratèges de Londres et de Washington, cette finesse des mots et des expressions destinés à tromper notre vigilance et à nous embarquer dans une opération suicidaire. Fils de boucher, Ian Smith ne s'embarrasse pas de toutes ces subtilités. Je ne veux pour preuve de sa naïveté et de son manque de finesse, de sa grossièreté incongrue, que le passage que je vais citer de l'article de John Burns paru dans le *New York Times* du 4 mars dernier, qui a d'ailleurs publié l'accord de Salisbury. Je vous en donne lecture :

"M. Smith et la plupart des Blancs semblent espérer que la vie avec un gouvernement noir" — dans le cadre de l'accord — "ne sera pas très différente de ce qu'elle est actuellement. Les fonctionnaires du gouvernement ont semblé l'exprimer sous une forme symbolique en prenant des dispositions pour que le portrait de Rhodes, qui a donné son nom au pays, soit spécialement transporté du bureau de M. Smith à la cérémonie de signature, dont il a constitué le seul ornement mural⁵."

Les peuples africains de la région en général et le peuple du Zimbabwe se transmettront de génération en génération les tristes souvenirs et les traces indélébiles laissés par Cecil Rhodes, ce colon britannique de triste mémoire qui érigea en doctrine politique la domination et la suprématie blanches dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud.

⁵ Cité en anglais par l'orateur.

C'est justement cette même suprématie blanche que tend à préserver l'accord interne de Smith.

61. Je vais citer un deuxième passage de l'article de M. Burns :

"L'administration de transition reprendra à une date non précisée dans les semaines à venir... En vertu d'arrangements complexes qui divisent le pouvoir entre Blancs et Noirs, M. Smith conservera le titre de Premier Ministre.

"Nous sommes tous égaux maintenant", a-t-il dit en parlant des quatre dirigeants qui ont signé l'accord. Ces quatre hommes constitueront le Conseil exécutif, organe décisif de l'administration de transition, chacun des dirigeants exerçant les fonctions de président par roulement pendant des périodes non précisées. Le Conseil agira par consensus, donnant à M. Smith le pouvoir de bloquer les décisions⁵."

62. Voilà M. Smith, qui est responsable de la situation actuelle, investi d'un pouvoir de veto ! C'est donc la même suprématie blanche poussée à l'extrême pendant cette période de transition qui ne change rien dans sa substance après le 31 décembre 1978, jour de l'établissement des prétendues institutions de la majorité noire.

63. Les clauses de sauvegarde pour les intérêts de la minorité blanche raciste sont nombreuses, avec le droit de veto des 28 Blancs du Parlement, qui compte 100 membres. En définitive, comme le pense Smith — et là, nous sommes d'accord avec lui —, rien n'a changé; la vie continuera comme auparavant, c'est-à-dire avec l'exploitation du peuple zimbabwéen.

64. Il est symptomatique aussi de relever que l'objectif de l'accord interne élaboré par Smith vise avant tout à desserrer l'étau qui n'a cessé de se resserrer autour de lui. Pour cela, il faut à tout prix obtenir la levée des sanctions économiques qui frappent le régime de Smith et le démantèlement des forces patriotiques qui chaque jour élargissent leur champ d'opérations et portent des coups très sévères à l'adversaire.

65. La démonstration est maintenant faite que le plan de Smith et les autres plans, qu'ils soient publiés ou non, ne visent qu'un seul et même objectif, un objectif tout à fait contraire aux intérêts de l'Afrique.

66. Ceci dit, qui est Smith, et qui sont les soi-disant leaders internes ? Rien de plus qu'un ramassis d'agents patentés de l'impérialisme. Il est donc inutile pour nous de donner trop d'importance à ces tristes personnalités, car derrière elles, quelle que soit l'importance qu'on leur donne, se cache le même ennemi des peuples d'Afrique : l'impérialisme.

67. C'est pour toutes ces raisons que les peuples africains en général, et celui du Zimbabwe en particulier, condamnent et rejettent catégoriquement cet accord interne et demandent au Conseil de sécurité d'en faire autant. L'heure est très grave. L'accord interne porte en germe la guerre sous toutes ses formes; il aggrave l'insécurité générale dans

la région et aiguise la violence contre les Etats de première ligne. La Puissance administrante et tout l'Occident porteront la responsabilité de toute nouvelle effusion de sang imposée à un peuple pacifique qui demande sa liberté.

68. Le Bénin, en ce qui le concerne, continuera, comme tous les Etats progressistes, d'apporter son soutien moral, politique, diplomatique et matériel au Front patriotique, seul représentant authentique du peuple du Zimbabwe.

69. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant du Kenya, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

70. **M. MAINA (Kenya)** (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les autres membres du Conseil de me donner la possibilité de parler ici de la question de Rhodésie du Sud. Je suis particulièrement heureux de vous voir présider cette réunion parce que votre pays, plus que tout autre, est concerné par le problème de la Rhodésie du Sud. Vous-même avez participé à l'un des nombreux efforts que votre pays a déployés pour résoudre ce problème; vous avez donc été mêlé de près aux questions en discussion et les connaissez fort bien. Il est certain que le profond engagement de votre pays et votre engagement personnel dans la situation en Rhodésie du Sud peuvent donner lieu à des situations difficiles pour vous en tant que président du Conseil, mais, connaissant vos éminentes qualités de juriste, de parlementaire et de diplomate, je suis certain que vous vous acquitterez admirablement de vos fonctions et que vous guiderez le débat de la question au Conseil vers un aboutissement favorable.

71. La présente réunion a été convoquée pour examiner la situation en Rhodésie du Sud parce que, dans la série des nombreuses manoeuvres que le régime illégal de Rhodésie du Sud a entreprises depuis 1965, une nouvelle manoeuvre est en train de créer une certaine confusion et permet à ceux qui soutiennent le régime illégal de monter une campagne pour assurer la reconnaissance de ce régime illégal. Cette manoeuvre est d'autant plus dangereuse dans les circonstances actuelles qu'elle est présentée sous la belle étiquette de "gouvernement de la majorité". Elle constitue une fraude, comme l'aura immédiatement compris quiconque aura suivi la situation de près. Il est donc du devoir de la communauté internationale d'examiner la situation, de bien comprendre les questions et de bien voir ce qui est en jeu pour ne pas devenir partie à la tragédie qui continue de se dérouler en Rhodésie du Sud.

72. Il faut que le Conseil se saisisse de ces questions pour que des conceptions claires et une bonne compréhension des problèmes aboutissent à des décisions et à des actes rationnels. Le régime illégal de Rhodésie du Sud s'est illégalement proclamé indépendant en 1965. La Puissance administrante — votre pays, Monsieur le Président — a dénoncé cet acte du régime minoritaire illégal et est venue devant le Conseil pour le prier d'imposer des sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud. Malgré des violations flagrantes, ces sanctions restent en vigueur, bien qu'elles ne donnent qu'une faible part des effets escomptés. Ce régime n'a été reconnu officiellement par aucun pays.

En plus de ces sanctions, que l'on a prises après avoir attendu patiemment pendant des années, on s'est efforcé de modifier la situation en Rhodésie du Sud grâce à des moyens pacifiques, lesquels, entre autres, comprenaient des négociations à un niveau élevé entre le Gouvernement britannique et les dirigeants du régime au cours des années et, plus récemment, entre les dirigeants de ce régime et le Gouvernement britannique et celui des Etats-Unis. Mais ces méthodes d'approche pacifiques n'ont pas eu d'effet, et le retrait du régime minoritaire raciste illégal et la création dans ce malheureux territoire d'un gouvernement légitime représentant tous les habitants de la Rhodésie du Sud n'ont pas été réalisés. Comme nous le savons tous, ces frustrations prolongées ont abouti à la création des forces des combattants de la liberté il y a près de six ans. Les efforts des combattants de la liberté, associés aux sanctions imposées par le Conseil, constituent dans la situation en Rhodésie du Sud des éléments que personne ne doit ignorer. Le régime illégal a donc cherché à savoir comment éliminer ces deux facteurs de la situation.

73. L'an dernier, le Gouvernement britannique, de concert avec le Gouvernement des Etats-Unis, a avancé des propositions pour servir de base à des négociations entre le Gouvernement britannique, aidé par le Gouvernement des Etats-Unis, et le régime illégal d'Ian Smith, avec la participation des populations de Rhodésie du Sud représentées par les combattants de la liberté. Bien qu'il y ait eu de nombreuses réserves quant aux propositions anglo-américaines, elles ont été acceptées en principe en tant que base de négociations. Le Conseil s'est laissé convaincre à l'époque de désigner un représentant de l'Organisation des Nations Unies qui serait en mesure d'aider à la solution du problème. Les propositions anglo-américaines font encore l'objet de discussions, comme le prouve la récente rencontre tenue en Europe. Les populations de Rhodésie du Sud, représentées par les combattants de la liberté, poursuivent, on peut l'affirmer, la voie d'un règlement négocié avec la seule autorité qui soit en mesure de transformer le régime illégal de Rhodésie du Sud en gouvernement légitime de cette colonie. Nous savons cependant que le régime illégal a rejeté les propositions anglo-américaines et a prévu de mettre sur pied son propre prétendu règlement interne, qui ne peut devenir légal que si cette légalité est conférée par le Gouvernement britannique.

74. Les dispositions du prétendu règlement interne portent sur deux questions: premièrement, la levée des sanctions obligatoires de l'ONU — acte que l'on considère naïvement comme acquis — et, deuxièmement, la fin de la lutte armée menée par les combattants de la liberté. La fin du conflit armé deviendrait la tâche du prétendu nouveau gouvernement, lequel ne comprend ni ceux qui combattent ni ceux qui les dirigent. Le troisième problème important, à savoir l'obtention de la légalité par le régime illégal de la part de la Puissance administrante, n'a nullement été traité, à moins que nous n'interprétions la fixation de la date de l'indépendance comme signifiant que le Gouvernement britannique consacrerait les instruments juridiques de cette prétendue indépendance le 31 décembre 1978. Les trois questions fondamentales — la levée des sanctions contre la Rhodésie, la cessation du conflit armé à l'intérieur du pays et l'octroi de l'indépendance légale par la Puissance administrante — n'ont pas été traitées de manière satisfaisante.

75. Prétend-on sérieusement que le visage du régime illégal est maintenant acceptable parce que celui-ci s'est assuré de la coopération d'un nouveau groupe de visages noirs qui, par le passé, ont pu représenter des secteurs importants des populations de Rhodésie du Sud ? Nous disons non. Depuis le début, lorsque le régime raciste a déclaré l'indépendance illégale, il y a toujours eu suffisamment d'Africains pour accepter de coopérer avec le régime raciste. En fait, bien que la population africaine ait rejeté les 15 sièges qui lui étaient alloués dans le parlement raciste, ces sièges n'ont cessé d'être occupés par un certain nombre d'hommes choisis par le régime raciste. En outre, il y a quelques mois à peine, le régime a recruté quelques-uns de ces hommes et les a dotés du titre de ministre pour essayer de donner au visage du régime raciste une certaine couleur représentant les populations de Rhodésie du Sud. Personne n'a pensé sérieusement que le régime avait cessé d'être illégal ou d'être raciste parce que Ian Smith s'était procuré cette demi-douzaine d'hommes pour venir grossir ses rangs. Le fait que deux des prétendus leaders africains aient eu par le passé des positions dirigeantes est censé leur conférer des lettres de créance qui les rendraient acceptables aux yeux du monde extérieur, sinon à la Rhodésie. Le fait le plus significatif qui tend à démasquer cette fraude est que l'un de ces dirigeants a tenu par le passé à vérifier que ces propositions étaient acceptables à la population africaine, alors que cette fois-ci on ne parle absolument pas de mettre à l'épreuve l'acceptation des propositions dites de règlement interne de la part des habitants de la Rhodésie du Sud. Les lettres de créance qu'ont pu avoir par le passé ces dirigeants africains sont sérieusement sujettes à caution maintenant, et le fait qu'ils acceptent ces propositions frauduleuses, qui, de toute évidence, n'aboutiront pas à un véritable gouvernement de la majorité, en constitue la meilleure preuve.

76. Sans aucun doute, dans les mois ou les semaines à venir, on parlera beaucoup d'une ingérence de forces étrangères dans les affaires intérieures de la Rhodésie du Sud. Ce n'est pas nouveau, puisque le régime illégal n'a cessé de s'en plaindre. Ce qu'il est important de reconnaître, c'est qu'une solution pacifique du problème de Rhodésie du Sud est notre souci commun. Dès le début, ce problème a constitué une menace à la paix et à la sécurité internationales. Pour que cette menace soit éliminée, il importe de faire un effort réel en vue d'apporter une solution pacifique au problème. Comme nous l'avons dit, il faut traiter trois questions principales pour apporter une solution pacifique au problème, à savoir les mesures à prendre pour assurer la fin du conflit armé en Rhodésie, les mesures à prendre pour permettre à la Puissance administrante d'accorder une indépendance légale à la Rhodésie du Sud et les mesures à prendre pour permettre au Conseil de sécurité de lever les sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud.

77. Pour mettre fin au conflit armé, il faut que le régime illégal et les combattants de la liberté discutent afin de mettre au point des propositions de règlement acceptables pour les uns et pour les autres. Recruter à l'intérieur de la Rhodésie un groupe de dirigeants ne représentant pas les combattants de la liberté — qui, nous le savons tous, ont le plein appui des habitants de la Rhodésie —, c'est vouloir se leurrer soi-même. Ceci ne peut mener qu'à la persistance du conflit armé, alors qu'il devrait prendre fin le plus tôt

possible. Pour que la Puissance administrante soit en mesure d'accepter des propositions de règlement — et sans aucun doute les représentants de la Puissance administrante sont le mieux placés pour parler en son nom —, elles doivent mener à un gouvernement véritable de la majorité en Rhodésie. Nous croyons que les propositions avancées actuellement — et ceci a été dit par les représentants de la Puissance administrante — sont très en deçà de l'objectif recherché du gouvernement de la majorité. D'ailleurs, toute étude attentive de ces propositions montre bien qu'elles ne prévoient aucun règlement. Elles ne font que prévoir une forme peu vraisemblable ou peu réaliste de gouvernement pendant la période intérimaire, laissant le soin au non-gouvernement de la période intérimaire de régler les questions difficiles intéressant un gouvernement de la majorité. Ces propositions codifient également le racisme, qui est la cause essentielle du problème de Rhodésie du Sud. Personne ne peut manquer de constater l'élément de racisme et de fraude contenu dans la liste électorale que l'on qualifie de manière mensongère de "commune". Il faut être aveugle et sourd pour ne pas être frappé par le fait qu'à part les prétendus dirigeants du peuple africain le seul secteur de la société rhodésienne qui soit consulté est l'électorat blanc actuel; il convient aussi de remarquer que l'organe qui est censé approuver les propositions constitutionnelles pour le gouvernement de la majorité est ce même parlement composé des racistes qui se sont emparés du pouvoir en 1965. Le régime raciste et ceux qui lui ont prêté la main doivent donc être extrêmement naïfs ou croire que quiconque en dehors de leur groupe est dépourvu de bon sens.

78. Comme nous l'avons dit, nous entendons vraisemblablement beaucoup parler du soutien que le monde extérieur donne au Front patriotique par opposition à ceux qui se disent les dirigeants du peuple africain. Bien qu'en apparence ils puissent passer pour tels, la vérité est que si l'on veut que la paix revienne en Rhodésie du Sud les combattants de la liberté doivent participer à toute proposition authentique de règlement. C'est pour cette raison que nous demandons instamment qu'une conférence à laquelle participeraient tous ceux que le problème de la Rhodésie intéresse, dont le Front patriotique, soit convoquée pour élaborer des propositions de nature à donner à la Rhodésie du Sud un véritable gouvernement de la majorité. Les propositions dites de règlement interne ne peuvent assurer un véritable règlement majoritaire non raciste en Rhodésie du Sud. Comme elles ne portent pas sur des problèmes fondamentaux, ces propositions ne peuvent fournir une solution et devraient donc être rejetées. Nous demandons aux responsables de leur élaboration de réfléchir à nouveau et de s'engager dans la voie fournie par les propositions anglo-américaines, qui sont une bonne base de négociation en vue du règlement du problème de la Rhodésie du Sud.

79. Pour cette raison, nous engageons vivement le Conseil à adopter une attitude qui permettra de mettre fin au problème créé par le régime raciste illégal en Rhodésie du Sud. Cette position devrait consister en ce que l'Organisation des Nations Unies continue d'appliquer les sanctions obligatoires actuellement en vigueur contre la Rhodésie du Sud jusqu'à ce que le problème soit finalement résolu. Il n'y a pas de raccourci menant à un gouvernement véritable de la majorité qui ne codifie dans un règlement permanent le racisme et l'*apartheid* tels qu'ils se manifestent dans les propositions actuelles dites de règlement interne. Nous

croyons que la population de Rhodésie du Sud, libérée du terrorisme imposé par le régime illégal et mise en mesure de choisir librement, rejetterait ces propositions, comme elle l'a fait il y a six ans environ lorsque des propositions semblables lui ont été soumises. Certes, les dirigeants eux-mêmes peuvent se tromper, mais ce qui est déconcertant ici c'est cette incapacité de déceler la fraude manifeste que représentent ces propositions.

80. Monsieur le Président, nous sommes convaincus que le Conseil, sous votre présidence, saura interpréter la situation de manière exacte et pourra continuer d'assumer ses responsabilités à l'égard du problème de la Rhodésie du Sud.

La séance est levée à 17 h 30.